

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 24T035

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux de végétalisation des abords du port du Jaï  
Avenue Henri Fabre  
A compter de la date de signature jusqu'au 19/04/2024**

**HORS SECTEUR PNRQAD**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,  
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,  
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **CALVIÈRE SA, 71, route d'Entressen – Mas du Coussoul Neuf – 13800 ISTRES** pour le compte de : **LA MAIRIE DE MARIGNANE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2 :** Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3 :** L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 30 JAN. 2024

Le Maire,  
Eric Le Dissès

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*





# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 30 JAN. 2024

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

### AVENUE HENRI FABRE

#### PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

#### LE PETITIONNAIRE ... CALVIERE SA

Adresse 71 Route d'Entressen  
Mas du Coussoul Neuf 13800 Istres

Tél./FAX 04 90 50 58 09

MAIL administratif@groupe-calviere.fr

### POUR LE COMPTE DE LA MAIRIE DE MARIIGNANE

#### DATES ET DUREE DES TRAVAUX

à la signature jusqu'au 19/04/2024

#### NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Végétalisation des abords du port du JAI

#### Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui  Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

TRAVAUX

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE  
si besoin

ATTENTION SORTIE DE CHANTIER

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION  
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

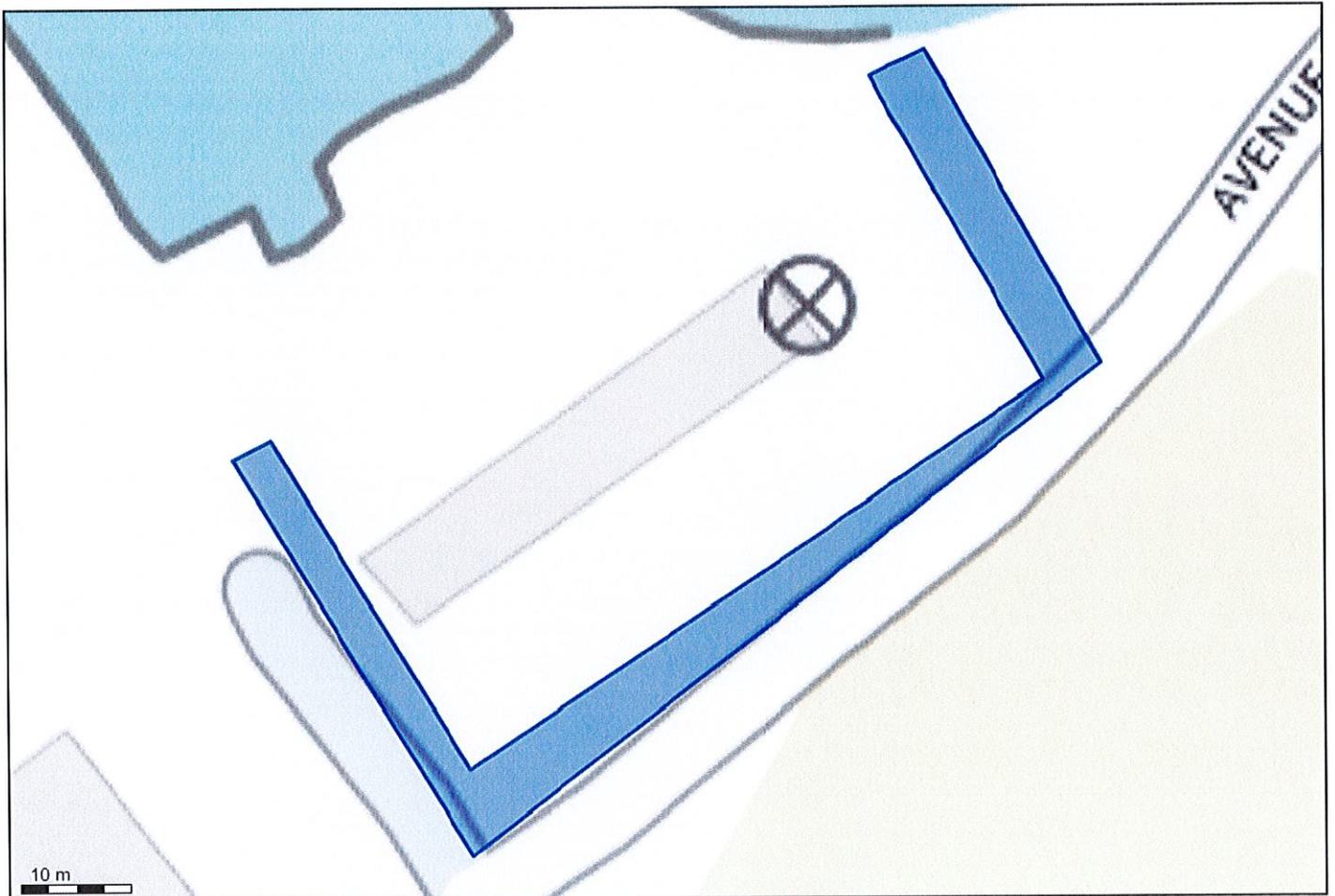
PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

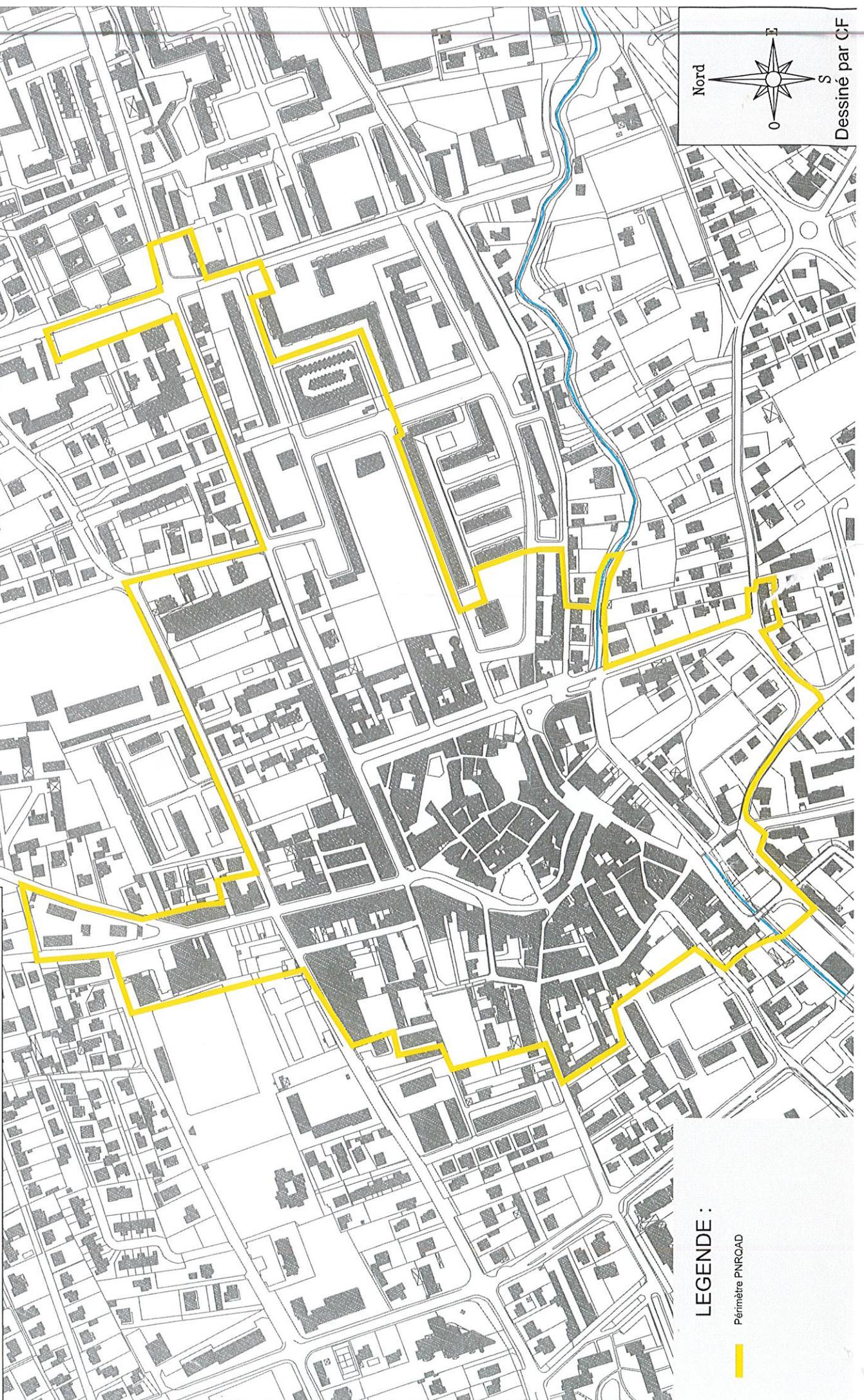
INSTALLATION BENNE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



(43.436924 5.194565);(43.436940 5.194608);(43.436673 5.194830);(43.436986 5.195482);(43.437234 5.195284);(43.437255 5.195348);(43.437000 5.195547);(43.436603 5.194833);(43.436924 5.194565);

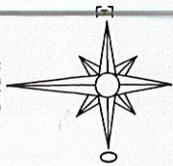


**LEGENDE :**

Périmètre PNRQAD



Nord



Dessiné par CF